



## Transcription de la vidéo

### Audit de l'optimisation des ressources : Affaires autochtones de l'Ontario (2020)

Dans le cadre de notre Rapport annuel 2020, nous avons effectué un audit de l'optimisation des ressources du ministère des Affaires autochtones.

Les quelque 375 000 Autochtones de l'Ontario représentent 3 % de la population de l'Ontario et 22 % de tous les peuples autochtones du Canada. Malgré des investissements provinciaux moyens de 898 millions de dollars chaque année au cours des cinq dernières années, il existe toujours des inégalités sociales et économiques entre les peuples autochtones et non autochtones en Ontario.

Le ministère des Affaires autochtones (le Ministère) est chargé d'établir les priorités et de suivre les progrès réalisés par la province dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à améliorer la vie des peuples autochtones, de veiller à ce que la province consulte les collectivités autochtones au sujet des décisions gouvernementales qui pourraient avoir une incidence négative sur leurs droits, et de mener des négociations sur les revendications territoriales.

Les revendications territoriales sont des affirmations d'une collectivité autochtone selon laquelle ses droits ont été violés. Le règlement rapide et équitable de ces revendications favorise la réconciliation entre le gouvernement et les peuples autochtones.

Dans notre audit, nous avons examiné comment le Ministère s'acquittait de ses responsabilités, de concert avec d'autres ministères provinciaux et le secteur parapublic.

Nous avons constaté que le Ministère ne dirige pas les programmes et services destinés aux Autochtones de la province. Chaque ministère provincial conçoit et met en oeuvre de façon indépendante ses propres initiatives stratégiques relatives aux Autochtones en fonction de ses propres priorités.

L'absence d'accès à large bande pour les collectivités autochtones limite les progrès sociaux, économiques et en matière de santé. Seulement 17 % des ménages des réserves des Premières Nations ont accès à des services Internet de base.

Le Ministère ne recueille pas l'information dont il a besoin pour s'assurer que la province respecte ses obligations légales de consulter les peuples autochtones et leurs communautés.

Le Ministère ne mène pas non plus efficacement les négociations pour le règlement rapide des revendications territoriales. Il ne dispose pas de renseignements suffisants pour repérer les obstacles qui causent de longs retards dans le processus. Il a fallu en moyenne



22 ans pour régler les 19 revendications territoriales que la province avait conclues et que nous avons examinées.

Nous avons également constaté que le Ministère manque de transparence et de responsabilisation parce qu'il n'évalue pas les progrès réalisés par le gouvernement pour répondre aux besoins des peuples autochtones et qu'il ne rend pas compte publiquement de ces progrès.

Notre rapport contient **14** recommandations, qui renferment **28** mesures, notamment que le Ministère :

- collabore avec le gouvernement pour envisager de mettre à jour son mandat et qu'il soit mieux en mesure de diriger les affaires autochtones en Ontario;
- aide les autres ministères à conclure des ententes de programme pour s'assurer que les fonds sont dépensés comme prévu;
- établisse des échéanciers pour la négociation, le règlement et la mise en oeuvre des revendications territoriales, et consigne les causes des retards.